

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-René GUELLEC**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE
compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019
(accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant à la garantie d'emprunt au profit de l'association ' AFPI Bretagne'
Prêt d'un montant de 1,3 million d'euros auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.**

L'association « AFPI Bretagne », dans le cadre de sa négociation bancaire a fait modifier les conditions du prêt en introduisant un différé de remboursement (capital et intérêt). Il convient de signer un avenant à la garantie d'emprunt accordée par Quimper Bretagne Occidentale lors du conseil communautaire du 4 avril 2019.

L'AFPI a construit un nouveau bâtiment de 1 293 m² de surface plancher sur le parc d'activités de Kerourvois 2 à Ergué-Gabéric pour un coût global d'investissement immobilier de 1 300 000 € HT. La livraison du bâtiment est prévue en novembre 2019.

Le conseil communautaire du 31 janvier 2019 a délibéré en faveur de la conclusion d'un bail à construction de 50 ans avec l'AFPI pour la mise à disposition du terrain. Ce montage juridique ne permettant pas à la banque de l'AFPI de prendre les garanties nécessaires à l'octroi du prêt bancaire immobilier.

Aussi, AFPI a sollicité la garantie d'emprunt de Quimper Bretagne Occidentale, pour le remboursement du prêt que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole ; la quotité demandée par l'établissement de crédit en garantie est de 50%. La durée du prêt bancaire est de 20 ans et la garantie demandée à QBO s'appliquera sur 10 ans maximum.

La garantie a été accordé au conseil communautaire du 4 avril 2019 suivant les caractéristiques financières accordées suivantes :

Prêt crédit agricole	
Montant	1 300 000 €
Type de taux	Taux fixe modulable
Taux annuel	1,50 %
Durée	240 mois (20 ans)

Mensualité hors assurance	6 273,09 €
Coût total	205 487,57 €
Garantie d'emprunt QBO	10 ans maximum

Les conditions du prêt ont été modifiées à la demande de l'AFPI en introduisant un différé de remboursement (capital et intérêt).

Objet de l'avenant	Mise en place d'un différé d'amortissement
Durée du différé	5 mois
Nouveau montant des échéances	Du 05/08/2019 au 05/12/2019 : 1 625 € (intérêts) Du 05/01/2020 au 05/06/2039 : 6 387,57 € (capital et intérêts) Au 05/07/2039 : 6 387.19 € (capital et intérêts)
TEG	1.5 %
Taux de période :	0.13 %
Garanties :	Maintien de la caution de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 650 000 €, plus intérêts, commissions, frais et accessoires et d'une durée de 10 ans ç compter de la mise à disposition des fonds.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant afférant à cette garantie d'emprunt.